

LE FRANÇAIS DU SPORT ET DES LOISIRS

Irina ALDEA

**LE FRANÇAIS
DU SPORT ET DES LOISIRS**



**EDITURA UNIVERSITARIA
Craiova, 2016**

Referenți științifici:

Conf.univ.dr. Laura CÎȚU

Conf.univ.dr. Cristina UNGUREANU

Copyright © 2017 Editura Universitaria

Toate drepturile sunt rezervate Editurii Universitaria

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României

ALDEA, IRINA

La français du sport et des loisirs / Irina Aldea. - Craiova :
Universitaria, 2016

Conține bibliografie

ISBN 978-606-14-1115-3

811.133.1:796

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage s'adresse aux étudiants du master *Sport, Tourisme et Loisirs*. Il a été conçu dans le but d'aider ces derniers à développer leur capacité de communication en français en utilisant le vocabulaire de spécialité propre à ces trois domaines.

Ce support didactique est divisé en deux parties :

- la première partie est un recueil de textes accompagnés d'activités qui favorisent la compréhension et l'acquisitoin du lexique de spécialité: des textes portant sur des sujets appartenant aux trois domaines d'étude mentionnés, qui détaillent certains sujets comme par exemple *Loisir et culture* ou *Sport, tourisme et culture* ainsi que des textes sur des sujets plus spécifiques qui cherchent à définir clairement les notions envisagées : *Le tourisme sportif en montagne, Le tourisme en France*.
- la deuxième partie propose une liste des principales disciplines sportives réparties par catégories.

Nous espérons que cet ouvrage, à part son côté didactique, représentera pour les étudiants un moyen agréable d'enrichir leurs connaissances en français de spécialité, tout en les aidant à identifier les connexions qui s'imposent entre le sport, le tourisme, les loisirs et, bien sûr, la culture dans un sens plus large.

L'auteur

LOISIR ET CULTURE I

Le loisir tend aujourd'hui à rejoindre la notion d'homme, la dignité humaine, comme une valeur utile, voire indispensable.

Comme nos prédécesseurs le firent pour le travail, comme nous le faisons pour l'instruction scolaire, nous percevons de mieux en mieux qu'on ne peut être homme vrai et complet sans une certaine dose de loisir, sans une certaine qualité de loisir ; nous nous surprenons à plaindre ceux que leur travail excessif ou leur misère écarte de tout loisir ; nous commençons à requérir de l'État, de la société, des groupes privés, une suffisante organisation de loisirs vraiment intéressants ; dans la mesure de nos capacités, et même parfois au delà de ces capacités, nous n'envisageons plus nos existences sans d'amples heures d'activités librement choisies et menées ; peu à peu, nous exhumons le loisir de la sphère de repos et de demi-conscience dans laquelle les générations précédentes l'avaient enfoui, et nous comprenons qu'il recèle des valeurs que nous ne pouvons atteindre ni par le repos ni par le travail. Bref, s'avancerait-on trop en pensant que le loisir s'intègre aujourd'hui au droit naturel, d'une part comme une valeur obligatoire requérant sérieux, gravité, réflexion et existence, d'autre part comme un droit faisant objet de revendications et de luttes ?

Dans le concret, cela veut dire que des milliers de jeunes gens se mettent à choisir leurs films et à étudier le cinéma, parce qu'ils se rendent compte qu'il n'y a pas là évasion futile et licencieuse, mais vrai moyen de formation humaine. Cela veut dire que des milliers d'adultes trouvent enfin l'occasion de pratiquer leur « violon d'Ingres », cette sorte de vocation seconde dont la vie les a toujours écartés à leur grand regret, et qu'ils y trouvent un épanouissement peu à peu devenu indispensable. Cela veut dire que des hommes d'affaires, surchargés de tracas citadins, trouvent, dans leurs week-ends de trappeurs aux bois ou d'éleveurs à la campagne, une invite insoupçonnée au



recueillement, à la méditation, et qu'ils ne peuvent plus se détacher de cette part neuve de leur personnalité. Sans être prophète, on peut affirmer que, dans vingt ans, le droit au loisir sera reconnu comme un vrai droit naturel, un devoir humain imprescriptible, un droit humain digne d'énergie, de lutte et de sacrifice. Pour l'assurer à d'autres, des hommes se battront.

Nous assistons à cette évolution ; déjà en maints pays, les gouvernements, des associations publiques ou privées ont fondé et développé de nombreuses institutions de loisir ; devant cette tendance, qui prouve de nouveau que le besoin crée l'organe, les pouvoirs publics de certaines nations ont vu la nécessité de légiférer : à côté d'une législation du travail, on voit naître — moins compliquée il est vrai, mais en pleine genèse — une « législation du loisir ». Ce processus est normal : quand une nouvelle valeur s'inscrit dans la conscience d'un groupe au titre du droit naturel, le droit positif s'en empare, lui apportant confirmation, lui conférant droit de cité, lui imposant conditions et limites. Il en fut ainsi de la liberté politique, du travail, de l'enseignement, des avantages sociaux. Il serait bien étonnant que cette législation soit immorale dans son principe, qu'elle n'ait d'autre but que de limiter les dégâts d'un besoin suspect !

Enfin, diffusés et organisés aux échelles collectives, les loisirs développeront et amélioreront la culture. Nouvelle raison — que d'aucuns trouveront insuffisante — de leur trouver une moralité, de croire qu'ils constituent en soi un facteur de moralisation.

SOURCE : Jean Laloup

La civilisation des loisirs

Ed. Gérard et C^{le}, Verviers, Belgique, 1967

Extrait de : *La Civilisation par les textes*, Claude Dubois,

Jeanne Lac, Ed. Fernand Nathan, 1969

COMPREHENSION DU TEXTE

1. Répondez aux questions :

- a. Quels sont les paramètres qui définissent la notion de loisir ?
- b. Quels sont les principales modalités que les gens choisissent pour se détendre ?
- c. Comment les générations précédentes percevaient les loisirs ?
- d. Comment s'impliquent les états et leurs gouvernements dans le développement des loisirs?
- e. Les loisirs peuvent-ils avoir un rôle dans l'amélioration de la culture ?

2. Dites si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses :

- a. Des milliers de jeunes gens se mettent à choisir leurs films et à étudier le cinéma, parce qu'ils se rendent compte que c'est un très bon moyen pour se former en tant qu'individus.
- b. En maints pays, les gouvernements, des associations publiques se sont radicalement opposés à la création des institutions de loisir.
- c. Le loisir tend aujourd'hui à rejoindre la notion d'homme, la dignité humaine, comme une valeur quasi inutile.
- d. Des milliers d'adultes trouvent enfin l'occasion de pratiquer leur « violon d'Ingres », cette sorte de vocation seconde dont la vie les a toujours écartés à leur grand regret, et qu'ils y trouvent un épanouissement peu à peu devenu indispensable.

EXERCICES DE VOCABULAIRE

1. Associez chaque mot à sa définition :

<i>loisir</i>	•	•	Le fait de se reposer, l'état d'une personne qui se repose; le temps pendant lequel on se repose
<i>repos</i>	•	•	Ensemble des activités humaines coordonnées en vue de produire qqch.; état, situation d'une personne qui agit en vue de produire qqch.
<i>évasion</i>	•	•	Temps dont on dispose pour faire commodément qqch
<i>épanouissement</i>	•	•	Fait d'échapper à une contrainte, à la monotonie ou aux fatigues de la vie quotidienne.
<i>travail</i>	•	•	Le fait de s'épanouir; manifestation d'un sentiment de bonheur.

2. Réécrivez les phrases en mettant les mots dans l'ordre. Retrouvez les phrases dans le texte :

- a. Evolution – assistons – à- cette - nous ; - en – déjà - maints,- les gouvernements – pays, - des - publiques - associations - ou - ont fondé - privées - et - développé - institutions – loisir - de nombreuses - de.
- b. Cela - dire - veut – que - des – trouvent - milliers - d'adultes - l'occasion - enfin de « violon d'Ingres » pratiquer leur.
- c. Il – bien – étonnant – serait – que – cette – immorale – son -principe – législation – soit – dans -, qu'elle - n'ait - but - d'autre – que – limiter – de - les- dégâts - d'un – suspect - besoin.

d. On – peut- que – affirmer – dans, - vingt - ans, - au – le- droit – loisir – sera – reconnu – comme – droit – un – vrai - naturel,- un-imprescriptible – humain - devoir.

3. Donnez la famille lexicale des mots suivants : *intégrer, former, devenir.*

4. Reformulez les phrases suivantes en utilisant vos propres mots :

a. Dans la mesure de nos capacités, et même parfois au delà de ces capacités, nous n'envisageons plus nos existences sans d'amples heures d'activités librement choisies et menées.

b. Comme nos prédécesseurs le firent pour le travail, comme nous le faisons pour l'instruction scolaire, nous percevons de mieux en mieux qu'on ne peut être homme vrai et complet sans une certaine dose de loisir, sans une certaine qualité de loisir.

c. Devant cette tendance, qui prouve de nouveau que le besoin crée l'organe, les pouvoirs publics de certaines nations ont vu la nécessité de légiférer : à côté d'une législation du travail, on voit naître — moins compliquée il est vrai, mais en pleine genèse — une « législation du loisir ».

5. Cherchez le substantif qui correspond au verbe :

1. percevoir :
2. commencer :
3. choisir :
4. intégrer :
5. assurer :

6. Trouvez l'adjectif contraire :

1. humain :
2. utile :
3. privé :
4. neuf :
5. grand :

7. Reliez les verbes de la colonne de gauche à leurs contraires :

1. commencer

a. reculer

2. avancer

b. mourir

3. parler

c. approcher

4. naître

d. finir

5. écarter

e. se taire